



LA RIBAMBELLE

Le Ponteil BP 5
07700 SAINT MARCEL D'ARDECHE

☎ & 📠 04 75 98 66 72
asso.laribambelle@wanadoo.fr
www.laribambelle.net

PROJET EDUCATIF



Afin de mettre en place le contrat éducatif local un diagnostic a été effectué dans le cadre de l'intercommunalité des communes de Saint Marcel d'Ardèche, Saint Just, Saint Remèze et Bidon. Ce dernier faisait apparaître les manques, les souhaits et possibilités en matières de développement des loisirs des enfants et des jeunes.

Nous nous attacherons dans ce projet plus spécifiquement à la tranche d'age 3 à 16 ans encadrés dans les structures actuelles ou à venir.

Cependant sans écrire, pour l'instant, le projet éducatif territorial, nous pouvons noter que notre finalité générale est de développer les modes d'accueil et d'activités pour les 0 à 17 ans durant les temps péri et extra scolaire.

En créant l'association La ribambelle nous voulons répondre à trois objectifs principaux:

- répondre à besoin social de garde, c'est à dire de prise en charge par la collectivité dans des temps durant lesquels les parents sont empêchés
- permettre aux enfants de vivre des expériences hors du cadre scolaire ou familial et d'enrichir ainsi leur personnalité
- favoriser la découverte de l'environnement.

Les personnes intervenant dans ces structures auront comme objectif premier de développer les valeurs générales suivantes :

- souci du bien être de l'enfant et du jeune
- construire avec.

La volonté est toujours d'aller vers une amélioration des conditions de vie des enfants, en leur permettant de s'épanouir, en développant toujours plus dans les différents secteurs et en créant des activités nouvelles.

Cependant le constat peut être amer, car en oeuvrant dans ce sens, cela nous conduit à développer une attitude consummatrice amplifiée par notre société de consommation. L'activité à la carte s'est installée et l'enfant devient prisonnier de ce système qui n'a qu'un but, faire de l'argent coûte que coûte.

Tout en veillant à ne pas tomber dans ce processus nous proposerons des activités culturelles et sportives.

Afin de développer ce type d'activités l'association s'engage à investir de façon durable et ponctuel en fonction des besoins spécifiques des structures dans du matériel de qualité.

Par exemple investissement dans du matériel de camping (tentes, matelas mousse, réchaud, ustensiles de cuisine...), jeux de sociétés originaux, bibliothèque et livres, matériel de sport (ballon, raquettes tennis...), matériel audio...

Ces deux types d'activités sont pour nous essentiels pour le développement et l'épanouissement des enfants, chacune d'entre elles permettant de développer des valeurs humaines tel que:

- le goût de l'effort : en permettant à chacun de se dépasser, d'aller jusqu'au bout de son projet
- la responsabilité : en développant la prise de conscience des ces actes et de leurs conséquences
- la solidarité : comme élément fédérateur au sein d'une équipe pour ensemble réussir un projet ou en soutenant un camarade en difficulté
- l'esprit critique : qui doit permettre à chacun de progresser en évaluant ses résultats mais aussi permettre à chacun, en se remettant en cause, de modifier son comportement
- le respect d'autrui : comme élément incontournable au bon fonctionnement de la collectivité et de ses règles sociales, devenir citoyen
- la créativité : qui permet à chacun d'exprimer par l'activité son originalité ou inventer des solutions face à tous problèmes.

Ces valeurs éducatives sont pour chacun des animateurs des repères pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre des activités à proposées aux enfants.

La prise en compte des besoins de l'enfant est un enjeu majeur. Permettre à l'enfant de s'épanouir, de s'enrichir à travers la rencontre, l'échange mais aussi la pratique d'activités conçues comme les facteurs d'un développement individuel, signifie lui donner tous les moyens de mieux s'intégrer dans son environnement.

Tout ce qui entoure l'enfant contribue à son éducation, d'où l'intérêt d'être exigeant concernant nos actions, le comportement et les attitudes des intervenants auprès des enfants.

En tout état de cause, les temps d'accueil et d'activité doivent respecter un équilibre dans le rythme de vie des jeunes. L'animation, au travers des temps pris en compte, ne doit pas se substituer au rôle des parents. Elle ne doit pas non plus recouvrir les temps consacrés à d'autres acteurs du champ éducatif (enseignants, parents...).

Les plannings d'activités seront organisés de manière à respecter le rythme de vie ainsi que le développement psychique et physique de l'enfant. Dans un souci permanent d'assurer le bien être et la sérénité des enfants une journée type sera établie.

L'implication des parents et des bénévoles constitueront un atout majeur pour le fonctionnement du centre. Toute forme de participation sera prise en compte, et exploiter afin d'établir des liens avec des partenaires extérieurs (associations, comité des fêtes, échange avec d'autre centre de loisirs...).

Organisation de mini-camps.

Afin de favoriser la découverte de l'environnement et de permettre aux enfants de vivre de nouvelles expériences de vie en collectivités en dehors du cadre familial, des sorties avec nuitées seront organisées durant les centre de loisirs organisés par l'association.

Ces mini-camps seront proposés et organisés par l'équipe éducative chargé de la gestion du centre loisirs en question. Ils seront inscrits dans le projet pédagogique et seront organisés avec les jeunes sur la forme.

Ils sont destinés principalement aux jeunes de 6 à 12 ans.

Les mini-camps pour la tranche d'âge 12-16 ans feront l'objet de plusieurs rencontres et activités ponctuelles au cour de l'année, afin de construire avec eux les séjours et définir les destinations pour l'été.